

### L'ajournement

**M. Beatty:** Volontiers, monsieur l'Orateur, parce qu'il importe peu que le gouvernement fournisse ces renseignements au comité ou au Parlement. Je serais ravi que le gouvernement divulgue à la Chambre, qui le lui a demandé, les résultats de ces sondages, car ils seraient certainement d'un grand intérêt pour tous les Canadiens et pour tous les députés.

En outre, j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, il y a déjà quatre mois, une série de questions par lesquelles je demandais au gouvernement des renseignements sur sa campagne publicitaire. Jusqu'ici ces questions n'ont reçu aucune réponse. Le gouvernement n'a pas jugé bon d'être franc avec le peuple canadien et de lui révéler quelle quantité d'argent il dépense actuellement pour faire triompher son point de vue sur diverses questions. Nous savons qu'à l'heure actuelle le gouvernement demande au Parlement d'allouer encore \$17 millions pour le bureau d'information sur l'unité canadienne; sur ce montant \$15 millions semblent être réservés pour des programmes tels que les sondages d'opinion et les campagnes de propagande concernant principalement la constitution. Une fois de plus, quand nous avons demandé comment se décomposaient ces sommes, le gouvernement ne s'est pas empressé de nous répondre. Voilà pourquoi, lorsqu'on envisage la question de savoir si le gouvernement est prêt à souscrire au principe de la liberté d'information, avant même l'adoption des mesures législatives annoncées, il est essentiel de considérer la politique qu'il a adoptée dans tant de ces domaines. Ce que nous avons pu constater à maintes et maintes reprises, c'est que le gouvernement n'est pas disposé à faire preuve de franchise envers les Canadiens et à leur communiquer les renseignements dont le Parlement et la population ont le droit de prendre connaissance, surtout lorsque des fonds publics ont servi à les recueillir. Ce que j'exige du gouvernement ce soir, c'est de faire volte-face et de reconnaître que les Canadiens ont le droit de savoir à quoi sert leur argent et comment sont prises les décisions qui touchent leur vie quotidienne.

● (2205)

**M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au député que le bill sur l'accès à l'information, dont il voulait sans doute parler dans ses remarques plutôt générales, a subi la première lecture le 17 juillet et n'a pas encore été renvoyé en comité. Je dois lui dire que, selon la promesse qu'il a faite aux Canadiens en juillet dernier, le gouvernement a présenté un bill qui renfermait un ensemble de propositions législatives concernant l'accès à l'information. L'étendue du bill représente une amélioration marquée comparativement à ce que le gouvernement précédent a tenté de faire pour donner au public accès à l'information.

Une fois cette législation en place, le public aura le droit d'accès à tous les documents du gouvernement sauf là où il y a lieu de protéger les intérêts publics et privés. Les décisions du gouvernement seront au départ sujettes à l'examen d'un commissaire à l'information. Tout refus d'accès peut être soumis à la Cour fédérale qui aura le pouvoir d'ordonner la publication si elle juge qu'on a à tort retenu les documents.

Cette nouvelle loi deviendra une des principales caractéristiques de nos institutions. Elle les rendra plus accessibles et plus démocratiques. Elle rendra les décisionnaires responsables de leurs actes et de leurs décisions, soient-ils ministres ou fonctionnaires.

Le député a soulevé la question du comportement du gouvernement maintenant que le bill est déposé. Je lui rappelle qu'il n'a été que déposé. Le gouvernement intervient, et il est intervenu, sur plus d'un front pour assurer un gouvernement plus ouvert pendant la période de transition à la fin de laquelle, on l'espère, la Chambre adoptera cette loi. Ainsi, le premier ministre (M. Trudeau) a demandé à tous les ministres de s'appliquer à se conformer à l'esprit de la loi, compte tenu des contraintes juridiques ainsi que de l'absence des infrastructures administratives qui seront mises en place.

Le gouvernement a aussi publié la liste et la composition des comités du cabinet, liste à laquelle le député avait fait allusion dans sa première question du 14 mai, je crois. Le gouvernement a aussi déposé la liste des sondages effectués ou prévus depuis mars 1979. Conformément à l'esprit de la loi sur le libre accès à l'information, il a rendu publics les résultats de la grande majorité de ces sondages et a justifié la décision de ne pas divulguer les autres en invoquant les exemptions prévues dans la loi sur la liberté d'accès à l'information. Le gouvernement a promis de publier les résultats de ces derniers sondages quand leur divulgation ne risquera pas de nuire aux intérêts publics ou privés que protègent les exemptions. J'ai l'intention de tenir cette promesse.

● (2210)

Les directives données aux média et établissant les règles de base auxquelles doivent se conformer les porte-parole en traitant avec les parlementaires et les média ont été confirmées et elles sont observées.

Sur le plan administratif, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et ses fonctionnaires préparent en ce moment la mise en œuvre de la mesure législative. Ils s'emploient à compiler l'index ou le registre de l'information dont dispose le gouvernement fédéral.

Voilà qui, à mon avis, répond de façon adéquate et complète à la question posée à l'origine—non pas la question à laquelle a fait allusion le député ce soir—mais à la question posée le 14 mai dernier.

#### LES RESSOURCES EN EAU—LA VALLÉE DE LA SKAGIT—LE RENVOI DU PROJET D'INONDATION DES ÉTATS-UNIS À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

**L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais entretenir mes collègues ce soir d'un sujet fort important pour la Colombie-Britannique. Tous les députés, de quelque région qu'ils viennent, devraient lui accorder la même importance. Il s'agit du projet américain d'inonder la partie canadienne de la vallée de la Skagit en Colombie-Britannique, projet envisagé depuis bien des années par la Seattle City Light Company dans l'État de Washington. Cette société propose, en vertu d'un décret de la Commission mixte internationale adopté en 1942, dont la validité est sérieusement remise en question, d'ériger dès maintenant le barrage Ross du côté américain de la Skagit et d'inonder environ 15 milles de la partie canadienne de cette vallée. La société prétend payer \$34,000 par an pour les terres ainsi inondées, mais en retour elle réalisera des bénéfices de nombreux millions de dollars grâce à l'électricité produite.